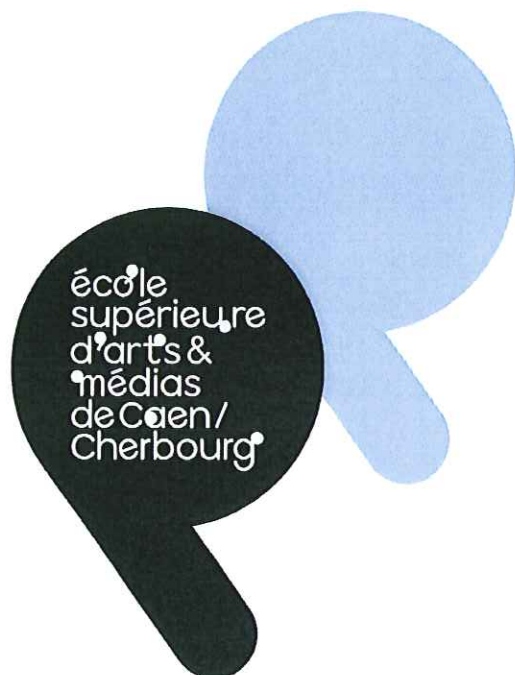




**Conseil d'administration
Séance du 5 décembre 2011**

**Délibération n° 34-2011
Décision modificative n°1 du budget primitif 2011**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg ;

Lors de sa séance du 8 juillet 2011, le Conseil d'administration a voté son budget 2011 pour le deuxième semestre par section et par chapitre.

Quelques ajustements de crédits sont nécessaires par voie de décision modificative :

La communauté d'agglomération de Caen la mer a procédé à la clôture des comptes de l'école pour le 1^{er} semestre. Cette opération permet de solder les crédits prévus initialement au budget et non utilisés à la fois en dépenses et en recettes.

Ces régularisations engendrent notamment des modifications du budget de l'ésam Caen/Cherbourg pour le second semestre.

Charges à caractère général : Réajustement d'une partie des dépenses non utilisées au 1^{er} semestre au budget de la Communauté de Caen la mer à hauteur de 154 314€. Prise en compte des frais de formation des agents pour l'année 2011 (22 000€) et de la refacturation par la ville de Caen d'une partie de la maintenance du logiciel de paye et finances (15 618€).

Charges de personnel et frais assimilés : Prise en compte du salaire toutes charges comprises d'un agent de la communauté de Caen la mer mis à disposition du service administratif de l'ésam Caen/Cherbourg depuis début septembre. (20 000€).

Autres charges de gestion courante : Participation au CLAS à hauteur de 30 000€ (comité de loisirs et d'action sociale de Caen la mer).

Charges exceptionnelles : Bourses liées à la mobilité européenne et internationale ainsi que des remboursement de droits d'inscription du 1^{er} semestre à hauteur de 7 100€.

Vente de produits : Montant des recettes d'inscription pour l'année 2011 sur estimé au BP voté le 8 juillet.

Subvention d'exploitation : Réajustement d'une partie des recettes suite à la clôture des comptes de la communauté d'agglomération (+ 139 204€).

Virement à la section d'investissement : Il est proposé de diminuer le suréquilibre affecté à la section d'investissement lors du vote du BP de 130 444€

Le tableau ci-dessous récapitule ces mouvements :

Dépenses de l'exercice	Rappel du budget primitif voté lors du Conseil d'Administration du 8 juillet 2011	Décision modificative n° 1- Conseil d'Administration du 5 décembre 2011	BP + DM
Opérations réelles			
Dépenses de l'exercice			
011 Charges à caractère général	359 136	191 942	551 078
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 980 020	20 000	2 000 020
65 Autres charges de gestion courante		30 000	30 000
66 Charges financières			
67 Charges exceptionnelles		7 100	7 100
Total	2 339 156	249 042	2 588 198
Recettes de l'exercice			
70 Ventes de produits	161 500	-23 230	138 270
73 Produits issus de la fiscalité	2 500		2 500
74 Subventions d'exploitation	2 546 857	139 204	2 686 061
75 Autres produits de gestion courante	5 000	2 624	7 624
77 Produits exceptionnels			
Total	2 715 857	118 598	2 834 455
Opérations d'ordre			
Dépenses de l'exercice			
68 Dotations aux amortissements	70 000	0	70 000
023 Virement à la section d'investissement	306 701	-130 444	176 257
Total	376 701	-130 444	246 257
Recettes de l'exercice			
777 Reprise des subventions au compte de résultat		-	
Total	0		
Total des dépenses de l'exercice	2 715 857	118 598	2 834 455
Total des recettes de l'exercice	2 715 857	118 598	2 834 455

Section d'investissement

Dépenses de l'exercice	Rappel du budget primitif voté lors du Conseil d'Administration du 8 juillet 2011	Décision modificative n° 1- Conseil d'Administration du 5 décembre 2011	BP + DM
Opérations réelles			
Dépenses financières			
20 Dépenses d'équipement - immobilisations incorporelles	8 860		8 860
21 Dépenses d'équipement - immobilisations corporelles	667 841	-130 444	537 397
Total	676 701	-130 444	546 257
Recettes de l'exercice			
13 Subventions d'équipement reçues	300 000		300 000
028 Amortissements	70 000		70 000
Total	370 000	0	370 000
Opérations d'ordre			
Dépenses de l'exercice			
1391 Reprise des subventions au compte de résultat			
Total	0		
Recettes de l'exercice			
28 Amortissements des immobilisations			
021 Virement de la section d'exploitation	306 701	-130 444	176 257
Total	306 701	-130 444	176 257
Total des dépenses de l'exercice	676 701	-130 444	546 257
Total des recettes de l'exercice	676 701	-130 444	546 257

DELIBERATION

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Adopte le projet de décision modificative du budget 2011 de l'ésam Caen/Cherbourg présenté ci-dessus.


Le Président,

Nombre de membres en exercice : 26

Présents : 14

Votants : 13

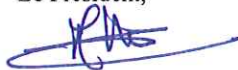
Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

La transmission en préfecture le 12/12/2011

La publication le

Fait à Caen, le 5 décembre 2011

Le Président,



PREFECTURE DU CALVADOS

12 DEC. 2011

COURRIER